

NORME  
INTERNATIONALE

ISO/CEI  
9995-6

Première édition  
1994-08-15

---

---

**Technologies de l'information —  
Disposition des claviers conçus pour la  
bureautique —  
Partie 6:  
Module de fonctions**

**Information technology — Keyboard layouts for text and office  
systems —**

Part 5:  
Function section

---

---

Numéro de référence  
ISO/CEI 9995-6:1994(F)

© ISO/CEI 2004

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

ÉBAUCHE

© ISO/CEI 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

Bureau des droits ISO  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20  
Tél. + 41 22 749 01 11  
Tlc + 41 22 749 09 47  
Courriel [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Internet [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

**Sommaire**

Page

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b> .....                                | <b>iv</b> |
| <b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....              | <b>1</b>  |
| <b>2</b> <b>Conformité</b> .....                         | <b>1</b>  |
| <b>3</b> <b>Références normatives</b> .....              | <b>1</b>  |
| <b>4</b> <b>Définitions</b> .....                        | <b>1</b>  |
| <b>5</b> <b>Agencement et emplacement</b> .....          | <b>1</b>  |
| <b>6</b> <b>Division en zones</b> .....                  | <b>2</b>  |
| <b>6.1</b> <b>Nombre et agencement des touches</b> ..... | <b>2</b>  |
| <b>6.2</b> <b>Affectation des touches</b> .....          | <b>2</b>  |

**ÉBAUCHE**

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment un système spécialisé dans la normalisation internationale. Les comités membres nationaux de l'ISO et de la CEI participent au développement de normes internationales dans le cadre de comités techniques établis par l'organisation concernée pour traiter des domaines particuliers d'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. En liaison avec l'ISO et la CEI, d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation. Leur publication comme normes internationales requiert l'approbation de 75% au moins des comités membres votants.

La norme internationale ISO/CEI 9995-6 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information, sous-comité SC 18, Traitement des documents et communications associées*.

Cette première édition annule tout ou partie des normes ci-dessous :

- ISO 1090:1981
- ISO 1091:1977
- ISO 1092:1974
- ISO 1093:1981
- ISO 2126:1975
- ISO 2530:1975
- ISO 3243:1975
- ISO 3244:1984
- ISO 4169:1979
- ISO 8884:1989.

ÉBAUCHE

Pour tout détail supplémentaire, se reporter à l'annexe A de la présente partie de l'ISO/CEI 9995.

L'ISO/CEI 9995 *Technologies de l'information - Disposition des claviers conçus pour la bureautique* comprend les parties suivantes :

L'ISO/CEI 9995 *Technologies de l'information - Disposition des claviers conçus pour la bureautique* comprend les parties suivantes :

- *Partie 1 : Principes généraux pour la disposition des claviers*
- *Partie 2 : Module alphanumérique*
- *Partie 3 : Dispositions complémentaires de la zone alphanumérique du module alphanumérique*

- *Partie 4 : Module numérique*
- *Partie 5 : Module d'édition*
- *Partie 6 : Module de fonctions*
- *Partie 7 : Symboles employés pour la représentation de fonctions*
- *Partie 8 : Affectation de lettres aux touches d'un pavé numérique*

**ÉBAUCHE**



# Technologies de l'information — Disposition des claviers conçus pour la bureautique — Partie 6 : Module de fonctions

## 1 Domaine d'application

Dans le domaine d'application général de la partie 1 de l'ISO/CEI 9995, la présente partie décrit le module de fonctions d'un clavier et donne des indications sur la division de ce module en zones. Elle définit également l'agencement, le nombre et l'emplacement des touches des zones de fonction du module, ainsi que l'affectation de fonctions aux touches.

La première édition de cette partie de l'ISO/CEI 9995 n'affecte aucune fonction aux touches du module, à l'exception de la fonction de commande *Échappement*.

Les fonctions affectées aux touches des autres modules sont définies dans les parties correspondantes de l'ISO/CEI 9995.

## 2 Conformité

Un équipement est conforme à la présente partie de l'ISO/CEI 9995 s'il répond aux prescriptions des articles 5 et 6.

## 3 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite ici, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI 9995. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI 9995 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des normes internationales en vigueur.

ISO/CEI 9995-1 : 1994, *Technologies de l'information - Disposition des claviers conçus pour la bureautique - Partie 1 : Principes généraux pour la disposition des claviers*.

ISO/CEI 9995-7 : 1994, *Technologies de l'information - Disposition des claviers conçus pour la bureautique - Partie 7 : Symboles employés pour la représentation de fonctions*.

## 4 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 9995, les définitions de l'ISO/CEI 9995-1 s'appliquent.

## 5 Agencement et emplacement

Le module de fonctions est un ensemble de touches situé au-dessus, à gauche ou au-dessus et à gauche des autres modules (voir paragraphe 5.1 de l'ISO/CEI 9995-1).

## 6 Division en zones

Le module de fonctions est divisé en zones comme l'illustre la figure 1. Les zones sont numérotées en fonction de leur importance relative et de leur fréquence probable d'utilisation.

### 6.1 Nombre et agencement des touches

La zone ZF0 du module de fonctions doit consister en une zone rectangulaire occupant une partie de la rangée K, qui s'étend de la colonne 99 à la colonne 15.

La zone ZF1 occupe la colonne 80 des rangées A à E.

La zone ZF2 occupe la colonne 80 de la rangée K.

Les zones ZF3 et ZF4 occupent respectivement les colonnes 31 à 33 et 50 à 54 de la rangée K.

Les zones ZF0, ZF2, ZF3 et ZF4 peuvent s'étendre au-delà de la rangée K.

Les zones ZF1 et ZF2 peuvent aller jusqu'à la colonne 79 et au-delà si nécessaire.

Seules les touches auxquelles sont affectées des fonctions de commande ou des fonctions programmables doivent être situées dans les zones de fonction ZF0 à ZF4. Toutefois, à l'exception du paragraphe ci-après, la présente partie de l'ISO/CEI 9995 ne définit aucune affectation de touche.

### 6.2 Affectation des touches

Si la fonction de commande *Échappement* existe, et que l'une des zones de fonction mises en œuvre dans la rangée K est présente, cette fonction doit être affectée à une touche unique située à l'extrémité gauche de la rangée K. Cette touche doit être distincte des autres, ce qui permet d'éviter toute utilisation malencontreuse.

L'ISO/CEI 9995-7 précise le symbole à utiliser pour la touche de fonction *Échappement*.

La touche de fonction *Échappement* doit être séparée de la zone ZF0 (située à sa droite) qui doit comporter au moins 10 touches. Si des fonctions programmables sont utilisées, elles doivent leur être affectées.

NOTE 1 : Effets des touches.

L'utilisation des touches de fonction du module de fonctions dépend de l'application. Aucun effet de touche n'est défini dans la présente partie de l'ISO/CEI 9995.

Lors de l'interprétation de la signification de ces touches, l'application peut prendre en compte l'état de n'importe quelle touche de combinaison.

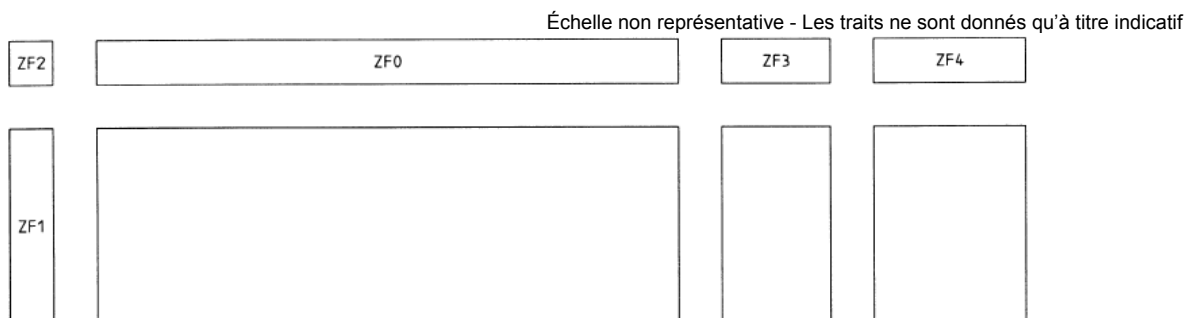


Figure 1 — Division du module de fonctions en zones